



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

droits de l'homme et libertés publiques

Question écrite n° 60287

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le problème des enfants soldats dans le monde. Aujourd'hui, 300 000 enfants soldats âgés de 15 à 18 ans sont recensés dans une trentaine de pays (120 000 se trouvant en Afrique sub-saharienne), dont la majorité est enrôlée volontairement ou non dans les rangs d'armées irrégulières et dans des conflits internationaux et internes. En 1999, l'Organisation internationale du travail a adopté une convention, ratifiée par 143 États, interdisant le recrutement forcé et obligatoire des enfants de moins de 18 ans. Les trois résolutions votées à ce sujet ne sont pas suivies d'effets. En conséquence, il lui demande si le Gouvernement envisage d'intervenir auprès du Conseil de sécurité des Nations unies pour que des sanctions soient prises à l'encontre des États contrevenants, des dirigeants et de leurs complices, coupables de crimes contre les enfants.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60287

Rubrique : Relations internationales

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères (et européennes)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 mars 2005, page 2586